



Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor

Piégeage de Printemps des Fondatrices Frelon Asiatique à pattes jaunes en Côtes d'Armor depuis 2022

Le Piégeage de Printemps des Fondatrices du frelon asiatique en Côtes d'Armor

Qui sommes-nous :

Association Loi de 1901, créée en mars 1969 et enregistrée à la Préfecture des Côtes d'Armor sous le N° W224002187, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor - GDSA22 -, est une section de GDS-Bretagne, lui-même section de GDS-France, organisme à vocation sanitaire (OVS).

Nous regroupons entre 670 et 720 adhérents suivant les années, tous apiculteurs (apiculteurs de loisir, pluriactifs et professionnels), sur un total d'environ 970 apiculteurs sur le département.

Résumé de notre action en Côtes d'Armor depuis 2022 – retour d'expérience.

- Le GDSA 22 mène une action de Piégeage de Printemps des Fondatrices (**PPF**) de frelon asiatique sur le département des Côtes d'Armor depuis 2022. Cette année-là, deux communes acceptent d'expérimenter notre protocole **PPF** (Trégastel en 2020 et Trébeurden en 2022).
- 2022 est une année record de prédation dans les ruchers et c'est la destruction de 8017 nids. Continuer dans la seule destruction des nids n'était plus tenable, car inefficace.

Réaction : "ça ne peut plus durer comme ça, il faut faire quelque chose !"

- Mise en place d'un groupe de travail sur la FA, prise de contact avec l'AMF22 (Association des Maires de France pour le 22),
- Expliquer que nous étions convaincus que le Piégeage de Printemps des Fondatrices (PPF) était une solution pour faire baisser la pression du FA. D'autant que les premiers retours des deux communes expérimentales étaient très encourageants. Il nous fallait être préventif et non seulement curatif !
- Avec l'AMF22, nous avons établi une convention de partenariat, et communiqué auprès des 348 communes des Côtes-d'Armor et de leurs élus, grâce à sa lettre mensuelle et son site Internet.

Constat :

- C'est 160 mairies qui prennent contact avec le GDSA22 et quelques-uns d'entre nous partent en croisade dans ces communes pour l'organisation de réunions publiques, faire de l'information sur le Piégeage de Printemps des Fondatrices de FA, expliquer le FA, faire la formation des piégeurs volontaires inscrits en mairie.
- Soit plus de 120 réunions publiques au premier trimestre 2023. C'est aussi 4620 piégeurs volontaires qui s'engagent, 6800 pièges confiés à ces piégeurs volontaires et surtout 102.000 fondatrices de FA capturées mi-mai...

Le **PPF** était lancé !

Résultats :

- Le département des Côtes d'Armor est le seul en France où le piégeage est organisé à l'échelle d'un département.
- 127 communes sur 160 participantes nous ont retourné leur bilan de capture pour la 1ère année de piégeage.
- 2022 = 8017 nids secondaires détruits, année sans piégeage.
- 2123 = 5893 nids secondaires détruits, soit une diminution de 27% par rapport à 2022.
- 2024 = 4510 nids secondaires détruits, soit une diminution de 44% par rapport à 2022.
- 2025 = 6119 nids secondaires détruits, si le nombre de destructions de nids a augmenté de 36% par rapport à 2024 nous sommes encore bien en dessous du nombre record de 2022. Les autres départements bretons ont : Finistère 8274, Morbihan 7070 et Ille-et-Vilaine 10.523 nids secondaires détruits, . Chiffres communiqués par FDGDON.
- Total de la dépense pour la seule destruction des nids secondaires en Bretagne : ± 4.000.000 €.

2025 est la 3^e année du PPF, notre réseau sentinelle et les retours de nombreux apiculteurs sur le département constatent que la pression dans l'ensemble des ruchers est redevenue en quelque sorte « acceptable ».

Nos abeilles ont continué leur butinage sans trop de pression, pourtant 2025 est reconnue comme une année dite « à frelons ». Très peu de frelons devant les ruches en juillet, août et septembre. Leur présence devant les ruches n'a été signalée qu'à partir de mi-octobre.

Pour les Côtes-d'Armor, ces résultats sont très encourageants.

Ce n'est pas du tout le même constat dans les autres départements Bretons, ni en Normandie, ou encore en Pays de Loire, Vendée, etc. Les pertes de ruches et de ruchers complets y ont été importantes.

Objectifs PPF2026 (pour certains, nous aurons besoin d'aide) :

- **Être prêt pour le lancement du PPF2026 vers le 15 mars.**
- Protection des populations, de la biodiversité et de nos abeilles.
- Connaître le nombre d'interventions pompier sur le département.
- Relancer la dynamique du **PPF** (essoufflement des retours d'infos).
- Développer le **PPF** pour couvrir « les zones blanches » sur le département.
- Voir à développer un N° vert pour signaler les nids.
- Après les apiculteurs du canton du Valais en Suisse, ce sont maintenant nos amis Belges qui se renseignent sur notre action. Peut-être arriverons-nous à exporter le **PPF** à nos départements voisins.
- Acquérir de pièges sélectifs pour remplacer petit à petit ceux du début qui ne le sont pas assez.
- Janvier 2026, le PNLF (Plan National de Lutte contre le Frelon) est en réécriture. La loi 2025-237 du 14 mars 2025 est votée. Le décret 2025-13770 a été publié le 29 décembre 2025. Nous sommes dans l'attente de l'arrêté préfectoral.
- Nous recherchons des mécènes pour aider à financer l'achat de nouveaux pièges sélectifs.
- Recherche de soutien, d'aide, d'appui auprès de tous, sensibles à la perte de la biodiversité.

La lutte contre le frelon à pattes jaunes est désormais l'affaire de tous.